

R.P.I. BEYNAC - BURGNAC - MEILHAC

Année scolaire 2022/2023

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 1^{er} septembre 2022. Votre enfant sera accueilli dans son école à partir de 8H40 ou à la garderie de Beynac dès 7h.

ECOLE DE BEYNAC

- Les parents devront fournir dans le sac de leur enfant des vêtements de rechange marqués au nom de l'enfant.
- Les serviettes de table seront fournies par l'école et leur entretien sera assuré par le service de restauration
- Les draps seront fournis par l'école aux enfants qui feront la sieste, les parents devront en assumer l'entretien.

Les draps et les serviettes qui ne seront pas restitués en fin d'année scolaire seront facturés à l'unité :

- Draps 10 €
- Serviettes 8€

ECOLE DE BURGNAC

- Pour des raisons de sécurité, l'accès situé au-dessus du groupe scolaire et réservé aux bus assurant le transport scolaire. Les élèves conduits par leurs parents seront pris en charge, le matin, par le personnel communal ou les enseignants au portillon entre la zone de loisirs (terrain multisports) et la cour à partir 8h40. Les véhicules pourront stationner sur les emplacements de parking de la salle des fêtes ou du Chemin des Écureuils. Un cheminement piéton sera réalisé pour la rentrée.
Le soir après la fin des cours, les enfants ne prenant pas les transports scolaires seront gardés dans la cour de l'école et confiés aux personnes venant les récupérer entre 16h20 et 16h30 au portillon de la cour donnant sur la zone de loisirs (terrain multisports).
- Des serviettes en papier pour la cantine seront fournies par la commune

ECOLE DE MEILHAC

- Des serviettes en papier pour la cantine seront fournies par la commune

GARDERIE (située à l'école de BEYNAC)

- Il est précisé que les enfants ne doivent pas être laissés le matin, au portail de l'école mais être confiés directement au personnel de la garderie.
- La garderie fonctionne de 7h00 à 8h40 et de 16h15 à 19h00.
Au-delà de 19h00, une pénalité de 15,00 € de retard sera facturée aux parents
- Les parents devront fournir une gourde identifiée au nom de leur enfant.

La fiche de renseignements est à remettre dans le cahier de votre enfant. Elle nous sera transmise par les instituteurs.

Nous souhaitons à tous les élèves de bonnes vacances

R.P.I. BEYNAC - BURGNAC - MEILHAC

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

**A REMETTRE A L'ECOLE DES RECEPTION
REEMPLIR 1 DOSSIER PAR ENFANT**

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE

Transport scolaire : oui/non

Garderie : oui /non

Cantine : oui / non

Numéro de téléphone où l'on peut vous joindre pendant la pause méridienne (à remplir obligatoirement) :
.....

Profession des parents :

Parent 1 :

Parent 2 :

Allergies alimentaires :

Troubles particuliers :

Coordonnées du médecin traitant :

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

J'autorise le traitement et l'échange de mes données personnelles, étant entendu que les maires des communes ainsi que les agents habilités des écoles et des mairies du regroupement pédagogique pourront y accéder lorsque cela sera nécessaire pour traiter mon dossier, et j'y consens.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,

Responsable légal de

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter toutes les modalités.

DROIT A L'IMAGE

Les mairies diffusent (dans leurs bulletins municipaux, leurs sites internet...) des photographies des élèves prises dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

- « Nous autorisons la diffusion de photographies prises dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires de notre enfant »



Veuillez cocher cette case pour donner votre accord

Fait à, le

Signatures des représentants légaux

(après mention manuscrite "Bon pour accord- Lu et approuvé")

Signature de l'élève (à partir de 7ans)

Fiche à remettre impérativement au plus tard le 24 juin